



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/283/Add.1  
21 mars 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### LA SITUATION CONCERNANT LE SAHARA OCCIDENTAL

#### Rapport du Secrétaire général

#### Additif

1. Comme suite au paragraphe 27 de mon rapport principal (S/1994/283), je tiens à informer le Conseil de sécurité que les prévisions de dépenses additionnelles afférentes au renforcement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) au titre des options A et B s'élèveraient à 78 569 900 dollars et à 4 320 100 dollars, respectivement.
2. Selon l'option A, l'ONU devrait organiser le référendum indépendamment de la coopération de l'une ou l'autre partie. Le processus d'identification et d'enregistrement de toutes les personnes habilitées à voter serait mené à terme sur la base de la proposition de compromis du Secrétaire général, du mandat de la Commission d'identification et des dispositions pertinentes du plan de règlement. Dans le cadre de cette option, la période de transition commencerait le 1er août 1994, l'objectif étant d'organiser le référendum à la fin de 1994. Les travaux assignés à la Commission d'identification et les autres activités principales visées dans le plan de règlement sont esquissés au paragraphe 24 a) et b) du rapport principal.
3. Si le Conseil de sécurité retenait l'option B, la Commission d'identification poursuivrait ses travaux durant une période déterminée, qui pourrait s'achever, par exemple, le 30 juin 1994. Entre-temps, l'ONU poursuivrait ses efforts visant à obtenir la coopération des deux parties sur la base de la proposition de compromis du Secrétaire général. À la fin de la période prescrite, le Conseil de sécurité examinerait les progrès accomplis et, sur la base de cet examen, déciderait de la marche à suivre pour que l'ONU mène à bien son mandat concernant le Sahara occidental. Durant cette période, la Commission d'identification, conformément au calendrier énoncé au paragraphe 24 a) du rapport principal, aurait achevé l'analyse de toutes les demandes reçues et commencé d'identifier et d'inscrire les électeurs potentiels, étant entendu que ces opérations seraient fondées sur la proposition de compromis du Secrétaire général, le mandat de la Commission d'identification et les dispositions pertinentes du plan de règlement.
4. Dans le cadre de l'option C, le Conseil de sécurité conclurait que la coopération des deux parties pour l'achèvement du processus d'enregistrement et

d'identification ne peut être obtenue à l'heure actuelle et déciderait soit de mettre progressivement fin à l'opération de la MINURSO dans les délais fixés, soit de suspendre le processus d'enregistrement et d'identification tout en conservant une présence militaire réduite de l'ONU afin d'encourager le respect du cessez-le-feu.

5. Les options A et C couvrent la période allant du 1er avril au 31 décembre 1994, l'option B portant sur celle allant du 1er avril au 30 juin 1994. Un état récapitulatif des prévisions de dépenses ventilées par rubriques est présenté, pour information, à l'annexe au présent rapport.

6. En ce qui concerne les options A et B, les prévisions de dépenses (montant intégral), y compris le coût du renforcement de l'opération, s'élèveront à 108 313 000 dollars pour la période de neuf mois correspondant à l'option A et à 14 234 400 dollars pour la période de trois mois au titre de l'option B. Le montant des dépenses au titre de l'option B après la date du 30 juin 1994 s'élèvera à 1 085 500 dollars par mois. Le coût de l'option C s'établira à 7 429 500 dollars pour la période de neuf mois.

7. Je recommanderais à l'Assemblée générale, si le Conseil de sécurité décidait de retenir l'une des options proposées, que les dépenses y afférentes soient considérées comme une dépense de l'Organisation à supporter par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et que les contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres soient créditées au compte spécial de la MINURSO.

Annexe

Prévisions de dépenses afférentes à la prolongation de la Mission des Nations Unies  
 pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Option A 1er avril- 31 décembre 1994	Option B 1er avril- 30 juin 1994	Option C 1er avril- 31 décembre 1994
1. Dépenses afférentes au personnel militaire	13 357,0	—	1 338,0
2. Dépenses afférentes au personnel civil	12 809,1 <sup>a</sup>	2 552,4 <sup>b</sup>	1 895,0 <sup>c</sup>
3. Locaux/hébergement	11 444,0	13,5	27,0
4. Transports	7 448,5	542,7	137,0
5. Opérations aériennes	12 169,3	—	2 142,5
6. Transmissions	7 769,0	36,5	74,0
7. Matériel divers	3 995,0	553,3	55,0
8. Fournitures et services	1 515,5	29,7	174,8
9. Fournitures et services liés aux élections	850,0	—	—
10. Fret aérien et de surface	5 200,0	15,0	1 100,0
11. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	633,4	191,6	161,2
12. Contributions du personnel	1 379,1	385,4	325,0
<b>Total</b>	<b>78 569,9</b>	<b>4 320,1</b>	<b>7 429,5</b>

<sup>a</sup> Pour 103 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 100 agents recrutés sur le plan local et 150 Volontaires des Nations Unies.

<sup>b</sup> Pour 73 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 26 agents recrutés sur le plan local.

<sup>c</sup> Pour 15 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 15 agents recrutés sur le plan local.

-----